

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2018

COMPTE-RENDU

Présents : Nicole BOUILLET, Jean-Louis DE VETTOR, Richard FENIET, Corinne LINDA, Maria MOSSU, Gérard MOUILLARD, Romain PASSERAT, Marie-Odile PEINTURIER, Alain QUICLET, Christine ROME, Guillaume VOISIN.

Absents excusés : Séverine GIBOUDOT, Denis RIDEZ

1 - Fonctionnement Ecole 2015-2016

Le montant des frais de fonctionnement de l'Ecole Publique pour l'année scolaire 2016-2017 s'élève à 71 139,54 € pour un effectif de 102 élèves, soit 697,45 € pour un élève.

Le Conseil Municipal décide d'appeler la participation des communes du secteur scolaire en fonction du nombre d'élèves de chaque commune, sur la base de 697,45 € par élève.

2 - Participation au fonctionnement de l'Ecole Privée – Année scolaire 2016-2017

Etant donné le montant des frais de fonctionnement d'un élève de l'Ecole Publique s'élevant à 697,45 € par élève pour l'année scolaire 2016-2017, le Conseil Municipal décide de fixer la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'Ecole primaire Privée à 8 369,40 € sur la base de 12 élèves de Voiteur inscrits à la rentrée de septembre 2016.

3 - Frais de fonctionnement des communs de l'immeuble La Fontaine

Le Conseil Municipal établit la participation des locataires de l'immeuble La Fontaine aux frais d'électricité et d'entretien des communs au prorata de la présence de chacun au cours de l'année 2017, ces frais s'élevant à 641,07 €. L'entretien des communs étant à la charge des locataires depuis le 1^{er} janvier, les provisions de charges sont revues à la baisse pour l'année 2018.

4 - Remboursement de charges

Des provisions de charges ont été versées par les professionnels de santé en 2017 pour participer à l'entretien du système de chauffage par géothermie de la maison de santé.

Le Conseil municipal décide de rembourser la différence aux professionnels de santé, les factures à charge de la Commune en 2017 étant d'un montant inférieur aux provisions.

5 - Remboursement d'une facture

Lors d'une manœuvre, un camion du groupe Cayon avait endommagé une barrière de la salle des fêtes. Le Conseil municipal décide d'adresser une facture de 474 € à l'entreprise, suite au remplacement de la barrière, comme cela avait été convenu.

6 - Inscription de crédits en dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018

Afin de permettre à Monsieur le Maire de liquider et mandater des dépenses avant l'adoption du budget de l'exercice 2018, le Conseil municipal décide de l'autoriser à ouvrir des crédits dans le compte des subventions d'équipements versées pour les bâtiments et installations à hauteur de 1 110 Euros.

7 - Remboursement d'eau

Suite aux travaux de remplacement des branchements en plomb sur les conduites d'eau, des fuites ont été constatées et ont mis en évidence des flexibles défailants. Le fabricant a pris en charge le remplacement de tous les flexibles et s'est engagé à dédommager la commune pour les pertes en eau. Le Conseil municipal décide d'adresser une facture d'un montant de 641,18 € HT à ABRITEC correspondant aux fuites d'eau constatées.

8 - Budget Primitif 2018 - budget annexe logements sociaux

Suite à l'ouverture du chantier de rénovation de 2 appartements T3 dans l'immeuble acquis par la Commune rue de Nevy, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de budget primitif du budget annexe logements sociaux pour l'année 2018 qui s'équilibre de la manière suivante :

budget logements sociaux	∫	0 € en fonctionnement
	∫	186 000 € en investissement

Dans le prolongement du vote de ce budget, le Conseil municipal décide de s'engager à verser une avance du budget général au budget annexe logements sociaux à hauteur de 126 000 €, afin d'approvisionner ce nouveau budget et prend note que cette avance sera remboursable à la fin des travaux.

